#### **TELETHON 2014**

Cette année le téléthon commence à Jouy le Potier dès le dimanche 28 septembre. En effet, dimanche prochain, au terrain communal de Mal sec, route de la Ferté, un motocross et quad est organisé par un groupe de bénévoles motivés. Les inscriptions et les bénéfices de cette journée seront intégralement reversés à l'A.F.M, le 6 décembre dans le cadre du téléthon national et des activités joviciennes du moment. Comme le nom du terrain l'indique, il est préférable de réaliser ce motocross dès maintenant car en décembre les conditions climatiques sont souvent moins favorables au spectacle.





#### FORUM DES ASSOCIATIONS

Le samedi 6 septembre, toutes les associations joviciennes se sont retrouvées au gymnase pour présenter leurs activités. De 7 à 77 ans (et même au peu avant et beaucoup après) chacun a pu trouver sa place parmi la quinzaine de propositions diverses et variées. Le dynamisme et l'utilité de notre tissu associatif n'est plus à démontrer et justifient les moyens communaux mis à sa disposition.



#### CONSEIL MUNICIPAL

Suite à la démission de madame Slansky Gwenaëlle de son poste de conseillère municipale, Monsieur Thierry Zion suivant sur la même liste a été proclamé conseiller municipal.

Adjoint chargé de la communication : Pascal HERRERO
Responsable de la publication : Gilles BILLIOT / Impression : Mairie de JOUY LE POTIER / Tirage : 650 exemplaires / septembre 2014

Ne pas jeter sur la voie publique



# La lettre municipale de

## JOUY LE POTIER

**SEPTEMBRE 2014** 

Mesdames, Messieurs,

Le 4 juillet dernier, vos élus municipaux me renouvelaient comme Maire de notre Commune.

Le lendemain après-midi un individu, sûrement mécontent, m'assénait deux coups de poings au visage m'occasionnant 6 jours d'ITT et 5 points de suture. Le 22 juillet, après 24 heures de garde à vue, mon agresseur comparaissait au tribunal en reconnaissance préalable de culpabilité pour violence aggravée par 2 circonstances: état d'ébriété et atteinte à autorité. Il a été condamné à 8 mois d'emprisonnement délictuel et environ 1 000€ d'indemnités diverses à verser et est convoqué devant le Juge d'Application des Peines. Sa plainte portant sur un supposé renversement de ma part avec mon véhicule alors qu'il était au milieu de la route a été rejetée, aucune preuve n'existant.



Suite à cette agression (il s'agit bien d'une agression et non d'une altercation), j'ai réuni tous les élus le 07 juillet pour leur expliquer les faits, ensuite, en mon absence, un débat a eu lieu et l'annulation des festivités des 13 et 14 juillet a été décidée par 9 voix contre 5. L'agression d'un Maire n'étant pas un fait anodin, cette décision a été prise au même titre que les conducteurs de tram, bus, métro... déclenchent une grève dès qu'un fait similaire arrive. Dans notre cas, la volonté de ne pas aviver des tensions pendant un rassemblement festif a prévalu par précaution. Les personnes, écrivant ou manifestant leur déception sur cette annulation brillent surtout pour la majorité par leur absence à toutes les animations communales mais je comprends celle des habitués.

Je remercie sincèrement les très nombreuses personnes qui m'ont manifesté leur soutien et à qui je n'ai pu répondre, ajoutées au 54,5% de voies du 29 juin, il y a quand même de la reconnaissance et des motifs de satisfaction.

L'affaire est classée, passons à autre chose et oublions vite ces derniers mois, la vie agréable que tout le monde souhaite à Jouy-le-Potier doit reprendre son chemin. Le feu d'artifice sera tiré le samedi 6 décembre à l'occasion du Téléthon.

La période estivale a permis une transition et dès cette rentrée l'action recommence, enfin, avec des élus motivés et soucieux d'être à votre écoute et votre service.

Par obligation de la loi, le nouvel horaire scolaire est mis en place. Pour notre part nous avons essayé de trouver le meilleur compromis possible pour notre village afin de permettre aux parents de concilier celui-ci avec leur vie professionnelle.

Les travaux importants sur les réseaux d'eaux usées et pluviales vont commencer avant la fin de l'année dans le centre bourg et la réfection de la route entre la pharmacie et la boulangerie sera effectuée au printemps 2015.

Vos élus ont également pris une décision importante le 12 septembre en lançant un projet de pôle santé afin de donner de meilleures conditions d'accueil aux patients et de travail à nos professionnels de santé. En effet, ceux-ci étant déjà dans des locaux communaux et notre commune n'étant pas sur le même territoire médical que les autres communes de la CCVA, il semble nécessaire que nous soyons déclencheur de dynamique de la zone commerciale. Ce projet ne devra rien couter aux contribuables joviciens mais contribuera à rendre notre commune encore plus attractive et attrayante. L'évolution de notre village étant obligatoire pour sa survie, nous ne devons pas nous laisser distancer par les communes avoisinantes.

Soyez assurés que je continuerai à défendre notre commune et les intérêts de tous les joviciens.

2 Poillist

Adjoint chargé de la communication : Pascal HERRERO
Responsable de la publication : Gilles BILLIOT / Impression : Mairie de JOUY LE POTIER / Tirage : 650 exemplaires / septembre 2014

Ne pas jeter sur la voie publique

### La commune et son groupe scolaire « les Raboliots »

Classe petite et moyenne section, 22 élèves

Classe petite, moyenne et grande section, 24 élèves

Classe grande section, CP, 19 élèves Classe CE 1 et CE 2, 22 élèves Classe de CE2 et CM1, 23 élèves Classe CM 1 et CM2, 22 élèves

Soit 132 élèves



Véronique Cachon



Sylvie Ron

assurent l'aide aux enseignantes de maternelle et la surveillance méridienne

et

#### ♦ La Garderie

L'association des parents d'élèves gère la garderie périscolaire qui accueille les enfants à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 19h.

#### • <u>Le restaurant scolaire</u>

Le restaurant scolaire accueille chaque jour 120 enfants en trois services. Les repas sont préparés par Vincent Chéri de la société Restauval et la salle par Claudine Biémont.



Vincent Chéri



Claudine Biémont



Annie Giovagnoli



Pascale Burault



Laurence Grandjean

assurent la surveillance de la pause méridienne

Basé essentiellement sur des produits frais avec un produit biologique par jour, l'ensemble est cuisiné sur place dans la cuisine ultra moderne. Le coût de revient du repas est de 7€ et la participation des parents est de 3.20€, les 17000 repas annuels reviennent donc à la commune à 64 600€.

#### Matériel informatique

La commune a aussi investi dans le numérique en étant la première du Loiret à équiper son école d'une valise mobile équipée de 15 tablettes numériques et pouvant intervenir dans chaque classe (11300€)

Un vidéoprojecteur interactif a également été installé dans la classe de CP et 3 autres viendront pour les autres classes élémentaires, l'ensemble pour un cout de 12 000€.



#### • Piscine

La commune prend également en charge les cours de piscine de la maternelle au CM2 et les transports pour toutes les classes alors que rien ne l'y oblige mais la nécessité de cette activité est évidente (coût de 4000€ pour le transport et 2500€ pour la piscine).

#### ♦ Les cours d'école

Les cours d'école ont toutes été rénovées et adaptées au gout du jour et à la réglementation. L'investissement a été de 90 000€ et 30200€ pour l'élémentaire.

Pour la maternelle, des jeux et un circuit routier ont été installé afin d'initier au plus tôt nos enfants à la sécurité routière ( 30 000€ pour les jeux et 2200€ pour le circuit).





#### ♦ <u>S.A.L.S.A</u>

Enfin, l'éducation nationale ayant décidé de modifier les horaires scolaires, la commune a subit et dû s'adapter.

Organiser l'école le mercredi matin et apporter un service supplémentaire aux parents afin que ceux-ci puissent concilier la vie scolaire de leurs enfants et leur vie professionnelle. La commune a donc créée le Service d'Accueil de Loisirs, Sport et Activités (le S.A.L.S.A).

#### Le mercredi:

Celui-ci accueille 46 enfants à la cantine et 22 l'après-midi encadrée par Véronique Cachon et Annie Giovagnoli.

#### Le vendredi:

Le S.A.L.S.A accueille 85 enfants à la cantine et 80 l'après-midi. En plus de Véronique, Sylvie, Annie et Pascale, Laura Chevalier, Marlène Vergnol, Yola Page et Marion Anglard, viennent encadrer nos enfants.



Laura Chevalier et Marlène Vergnol



Marion Anglard



Yola Page

Tout le personnel est compétent et qualifié pour assurer des activités de découverte, d'initiation et d'apprentissage et l'éducation et l'instruction des enfants étant de la compétence de l'éducation nationale et des parents.

Le coût de ce service sur l'année sera de 25 000€ environ avec la participation des parents de 11000€ le reliquat communale est donc de 14 000€ environ.